

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28, 29 mars 2017

2017 V72. Vœu relatif à l'information portant sur des évènements d'arrondissement.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que les 1.630 mobiliers urbains d'information constituent un réseau de support de communication suffisamment dense pour en diversifier les usages ;

Considérant qu'aujourd'hui l'affichage municipal et la publicité se partagent pour moitié la surface des panneaux d'affichage ;

Considérant que les mairies d'arrondissement, échelon de proximité chargé de l'animation locale, soutiennent ou mettent en œuvre de nombreuses manifestations dans leurs quartiers ;

Considérant qu'actuellement les mairies d'arrondissement doivent faire la demande au service DICOM-affichage six mois avant pour obtenir des faces d'affichage dans l'arrondissement ;

Considérant que l'introduction d'écrans digitaux permet à l'information municipale d'être mieux ciblée en fonction du temps et du lieu ;

Considérant que les seuls écrans digitaux offrent 1,3 million de créneaux de communication, dont 650.000 réservés à l'information municipale ;

Considérant que le protocole technique fourni par l'opérateur précise que les mairies d'arrondissement peuvent être autonomes sur la diffusion de messages digitaux grâce à la création d'un profil dédié à chaque arrondissement sur la plateforme de gestion des campagnes numériques d'affichage municipal ;

Aussi, sur proposition de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Jean-Baptiste de FROMENT, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Jean-François LEGARET, Florence BERTHOUT, Jean-Pierre LECOQ, Jeanne d'HAUTESERRE, Delphine BÜRKLI, Philippe GOUJON, Claude GOASGUEN, Brigitte KUSTER et des élus du groupe les Républicains,

émet le vœu :

- Qu'en fonction de leurs besoins, les mairies d'arrondissement mènent des campagnes locales sur les mobiliers urbains d'information (notamment sur les dispositifs numériques) préparées avec la Direction de la Communication et d'Information ;

- Que la Direction de la Communication et d'information travaille de manière effective et transparente avec les Mairies d'Arrondissement pour répondre aux attentes de ces dernières, et créer un cadre de communication adapté à leurs besoins ;
- Que certaines campagnes locales dépassent le périmètre strict d'un arrondissement afin de lui assurer un plus grand rayonnement.